RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00117
Numéro SIREN : 502 445 596
Nom ou dénomination : ABLAY IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2024 sous le numéro de dépôt 5834

RECU le 20 JUIN 2024 Rép:

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				19 200
	Autres immobilisations incorporelles				169 190
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	4 995	4 587	408	1 407
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	47 391	21 853	25 538	62 605
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	7 278		7 278	7 278
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				60
	TOTAL (II)	**59 664**	**26 440**	**33 224**	**259 740**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	36 836		36 836	101 664
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	134 490		134 490	208 357
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	5 339		5 339	6 160
	TOTAL (III)	**176 665**		**176 665**	**316 182**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**236 330**	**26 440**	**209 890**	**575 922**

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 60

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	11 700	11 700
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 170	1 170
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 569	1 286
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**116 856**	**220 283**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**131 295**	**234 439**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		234 825
	Emprunts et dettes financières divers (3)	54 471	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 131	11 531
	Dettes fiscales et sociales	8 993	95 127
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**78 595**	**341 483**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**209 890**	**575 922**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	116 855,86	220 282,61
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	78 595	159 193
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs	-	

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	282 064		282 064	581 800
	Montant net du chiffre d'affaires	**282 064**		**282 064**	**581 800**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			3 232	9 433
	Autres produits			145	34
	Total des produits d'exploitation (1)			**285 441**	**591 267**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			63 627	72 324
	Impôts, taxes et versements assimilés			4 595	5 640
	Salaires et traitements			54 701	76 878
	Charges sociales du personnel			42 289	58 745
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			24 406	29 409
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			13	27
	Total des charges d'exploitation (2)			**189 631**	**243 024**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**95 811**	**348 242**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023	31/12/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**95 811**	**348 242**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	24 374	17 064
	Total des produits financiers	**24 374**	**17 064**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 195	2 259
	Total des charges financières	**4 195**	**2 259**
	RESULTAT FINANCIER	**20 179**	**14 806**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**115 989**	**363 048**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	225 060	51 375
	Total des produits exceptionnels	**225 060**	**51 375**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	206 470 2 717	59 451 423
	Total des charges exceptionnelles	**209 187**	**59 873**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**15 873**	**(8 498)**
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	15 007	61 704 72 563
	TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**534 875** **418 019**	**659 706** **439 424**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**116 856**	**220 283**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **209 890** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **534 875** euros et un total **charges** de **418 019** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **116 856** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023.**
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :
Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables :
Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	19 200				19 200	
	Constructions sur sol propre	172 800				172 800	
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 995					4 995
	Instal., agencement, aménagement divers	15 030					15 030
	Matériel de transport	52 387		3 091		52 387	3 091
	Matériel de bureau, mobilier	25 285		3 986			29 271
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**289 696**		**7 077**		**244 387**	**52 386**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	7 278					7 278
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	60				60	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**7 338**				**60**	**7 278**
	TOTAL	**297 034**		**7 077**		**244 447**	**59 664**

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	3 610	6 758	10 368	
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				4 587
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 588	999		4 395
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 204	2 190		388
	Matériel de transport	17 346	10 651	27 609	17 070
	Matériel de bureau, mobilier	10 547	6 523		
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**37 294**	**27 122**	**37 977**	**26 440**
	TOTAL	**37 294**	**27 122**	**37 977**	**26 440**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement						2 717	(2 717)
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						**2 717**	**(2 717)**
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL						**2 717**	**(2 717)**
TOTAL GENERAL NON VENTILE						**2 717**	**(2 717)**

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2023
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles					
	Sur immobilisations : corporelles					
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence					
	Sur immobilisations : titres de participation					
	Sur immobilisations : autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
	TOTAL GENERAL					
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation					
	Dont dotations et reprises : - financières					
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles					
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	23 275	23 275	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 012	2 012	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	11 549	11 549	
	Charges constatées d'avances	5 339	5 339	
	TOTAL DES CREANCES	**42 175**	**42 175**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	15 131	15 131		
	Personnel et comptes rattachés	2 398	2 398		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 153	5 153		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 293	1 293		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	150	150		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	54 471	54 471		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**78 595**	**78 595**		

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 183
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	235 332
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	54 471

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		**3 665**
Autres créances		**3 665**
FOURNISSEURS - AVOIRS NON PARV	*3 665*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023
Total des Charges à payer		**6 671**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**6 611**
FRS FACT NON PARVENUES	*6 611*	
Dettes fiscales et sociales		**60**
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	*60*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		5 339	**5 339**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**5 339**

13

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 300,00	9,0000	11 700,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**1 300,00**	**9,0000**	**11 700,00**

REÇU le
20 JUIN 2024
Rép. .....

ABLAY IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros
Siège social : 6 Place des Docteurs Gentilhe
64600 ANGLET
RCS BAYONNE 502 445 596

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 13 MAI 2024

L'an 2024,
Le 13 mai,
A 10 heures,

Monsieur Laurent BALY,
demeurant 6 Place des Docteurs Gentilhe, 64600 ANGLET,

Associé unique de la société ABLAY IMMOBILIER,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Laurent BLAY, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- Rémunération du Président,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 s'élevant à 116 855,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	116 855,86 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	114 400,00 euros
Soit 88,00 euros par action	
Le solde	2 455,86 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 4 024,84 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 31 mai 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 114 400,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :
58 541,00 euros, soit 45,03 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 58 541,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
197 493,77 euros, soit 151,92 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 197 493,77 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
220 000,00 euros, soit 169,23 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 220 000,00 euros

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique prend acte qu'aucune convention n'a été conclue pendant l'exercice écoulé par la Société.

QUATRIEME DÉCISION

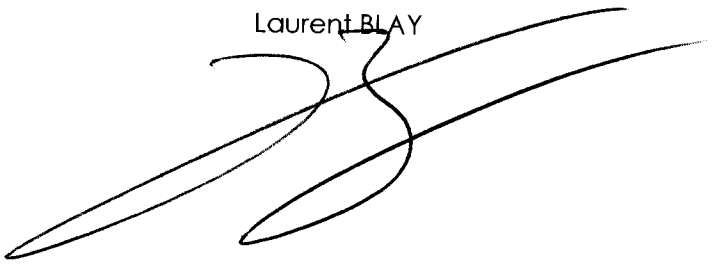
L'associé unique décide d'approuver la rémunération qu'il a perçue au cours de l'exercice écoulé en qualité de Président.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Laurent BLAY



ABLAY IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros
Siège social : 6 Place des Docteurs Gentilhe
64600 ANGLET
RCS BAYONNE 502 445 596

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2023

Monsieur Laurent BLAY, associé unique et Président de la société ABLAY IMMOBILIER, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31DECEMBRE 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 DECEMBRE 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires est en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 DECEMBRE 2023, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Le retournement de conjoncture n'est pas encore prévu pour 2024. Il devrait selon toute vraisemblance arriver début 2025.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 282 064 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3 377 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 63 627 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 595 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 54 701 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 42 289 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 1 personne.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 24 406 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 13 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 189 631 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 95 811 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 20 179 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 115 989 euros.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 15 873 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31DECEMBRE 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 116 855,86 euros.

Au 31DECEMBRE 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 209 890 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 116 855,86 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice 116 855,86 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 4 024,84 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 16 894,84 euros.

Il est indiqué que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler les conventions conclues au cours de l'exercice écoulé qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique. A ce titre le président précise qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Il convient de statuer sur la rémunération du Président.

Fait à ANGLET
Le 13 mai 2024